

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE LA TRINITÉ-DES-MONTS

Séance extraordinaire 17 Février 2020

Séance extraordinaire de la Municipalité de la Paroisse de La Trinité-des-Monts, tenue au lieu ordinaire des sessions, le lundi 17 février 2020 à 17h00, à la salle du conseil de l'édifice municipal, situé au 12, rue Principale Ouest, La Trinité-des-Monts.

Sont présents : Yves Detroz Nicole Després
René Morin Lawrence Brisson

Tous, formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Yves Detroz.

Madame Nadia Lavoie, dir. gén. /sec.-trés., fait fonction de secrétaire d'assemblée.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 17h00.

LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AINSI QUE LA CONFIRMATION DU REFUS DE L'AVIS DE CONVOCATION

Résolution No 018-20

Le maire donne lecture de l'ordre du jour figurant dans l'avis de convocation. Il est proposé par Nicole Després, et résolu à l'unanimité des conseillers présents. Les membres du conseil affirment avoir refusés l'avis de convocation.

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE-VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION

DOSSIER NO : 00027804-1-10010(01)

Résolution No 019-20

ATTENDU QUE la municipalité de la Trinité-des-Monts a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de René Morin, appuyée par Lawrence Brisson, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de La Trinité-des-Monts approuve les dépenses d'un montant de 17 200.00\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE-VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION
DOSSIER NO : 00029159-1-10010(01)

Résolution No 020-20

ATTENDU QUE la municipalité de la Trinité-des-Monts a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Nicole Després, appuyée par Lawrence Brisson, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de La Trinité-des-Monts approuve les dépenses d'un montant de 14 017.77\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution No 021-20

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par René Morin que la séance soit levée. Il est 17h09.

ADOPTÉ À LA SÉANCE DU 02 MARS 2020

.....
Yves Detroz, Maire

.....
Nadia Lavoie, Dir. gén. / Sec.-très.